



Décision n°20260210 portant délégation de signature à madame Marjorie BRETELLE et à madame Romane GAUTRIN

Publié le 20 février 2026, Mis à jour le 20 février 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- Vu** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- Vu** le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
- Vu** le contrat de recrutement n° 2021/29 du 22 novembre 2021 de madame Marjorie BRETELLE et notamment son avenant n°7 du 19 janvier 2026 la nommant en qualité de sous-directrice des achats du Cnous ;
- Vu** le contrat de recrutement n° 2023/37 du 08 janvier 2024, portant engagement de madame Romane GAUTRIN en tant qu'agente contractuelle au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, et notamment son avenant n°5 du 19 janvier 2026 la nommant en qualité d'adjointe à la sous-directrice des achats du Cnous,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à madame Marjorie BRETELLE, sous-directrice des achats au Cnous, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour ce qui relève de la centrale d'achat :

- ? La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- ? Toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres et de leurs avenants, dans la limite d'un montant de cent millions d'euros hors taxes par contrat ;
- ? Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la centrale d'achats.

Article 2

Délégation est donnée à madame Romane GAUTRIN, d'adjointe à la sous-directrice des achats du Cnous, madame Marjorie BRETELLE, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à effet de signer :

- ? La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- ? Ainsi que tous documents relatifs au fonctionnement courant de la centrale d'achats.

Article 3



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision n°20260210 portant délégation de signature à madame Marjorie BRETELLE et à madame Romane GAUTRIN

Publié le 20 février 2026, Mis à jour le 20 février 2026

Les délégations de signature n°2024021510 du 15 février 2024 à madame Marjorie BRETELLE, en qualité de directrice générale de la Centrale d'achats du réseau des Crous et à monsieur Maxime ABDERRAHMANE, en qualité de directeur administratif et financier de la centrale d'achats du réseau des Crous, et la délégation de signature n°20251128 du 28 novembre 2025 à Romane GAUTRIN en qualité de responsable administrative et juridique de la centrale d'achats du réseau des Crous sont abrogées.

Fait à Vanves,

Le 10 février 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND